

N°FIN/2024/43**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 mars 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 49

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Evelyne TRECARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Fonds de concours travaux voirie 2023**

FIN/2024/43

Conseil communautaire du
4 avril 2024

Objet : Fonds de concours travaux voirie 2023
(voir convention en pièce jointe)

VU l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours,

CONSIDÉRANT la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Joviniens,

CONSIDÉRANT les programmes voirie 2023 approuvés par la commission « voirie »,

CONSIDÉRANT les montants du programme voirie 2023 pour la Communauté de Communes du Joviniens :

- pour les travaux d'entretien des couches de roulement = 123 570 € TTC,
- pour les travaux annexes de voirie = 348 000 € TTC,

Soit un total de 471 570 € TTC.

CONSIDÉRANT le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Joviniens,

CONSIDÉRANT que les communes de Looze, Sépeaux – Saint-Romain et Villevallier ont dépassé les enveloppes de travaux qui leur avaient été attribuées pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Joviniens se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Looze, Sépeaux – Saint-Romain et Villevallier les montants suivants :

- Looze = 45 000 € TTC
- Sépeaux – Saint-Romain = 43 000 € TTC
- Villevallier = 10 000 € TTC

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

CONSIDÉRANT que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,

VU l'exposé du Vice-Président,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

-SOLLICITE le fonds de concours « voirie » du programme 2023, auprès des communes de Looze, Sépeaux – Saint-Romain et Villevallier, pour les montants suivants :

- Looze = 45 000 € TTC
- Sépeaux – Saint-Romain = 43 000 € TTC
- Villevallier = 10 000 € TTC

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de concours,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

